



Journées Enfant Malade

ACTE 2



Le 2 décembre 2024

L'UNSA-Aérien AF SOL renouvelle sa revendication de revoir **le quota de Journées Enfant Malade SANS JUSTIFICATIF POUR LE PERSONNEL SOL**. Les arguments sont multiples comme nous l'avons déjà expliqué dans notre communication précédente.



La multiplication des déserts médicaux, l'impossibilité de prise de rendez-vous, les urgences totalement surchargées et les situations de plus en plus fréquentes de monoparentalité imposent la révision de cette iniquité depuis le plan Transform.

NOUS REVENDIQUONS, UNE FOIS DE PLUS, LA REVISION DU QUOTA DE JEM SANS JUSTIFICATIFS !

Notre courrier datant de juin 2024 (au dos du tract) doit aboutir, cette demande est plus que légitime pour les salariés à l'égard des difficultés rencontrées. Notre entreprise doit évoluer. Un accord Santé au travail est en négociation, nous avons donc profité de cette première réunion pour intégrer officiellement notre revendication à un accord.

Vos élus et représentants UNSa-Aérien AF SOL

Rejoignez-nous !



unsa-aerien.fr





Monsieur Patrice TIZON
Directeur des Ressources Humaines
Air France
DG. DP

Roissy, le 26 juin 2024

Objet : JEM

Monsieur le Directeur.

Nous avons pu discuter ensemble d'une iniquité persistante dans l'entreprise entre certaines catégories de personnes.

En effet au niveau des jours enfants malades que les salariés de l'entreprise peuvent bénéficier, le personnel sol a 1 journée JEM (dite joker) sans justificatif médical. Les personnels navigants eux peuvent utiliser 2 jours annuellement dans les mêmes conditions.

Vous n'êtes pas sans savoir que la population de l'entreprise a évolué au fil des années. Les familles monoparentales sont plus nombreuses qu'avant. Vous n'êtes pas sans savoir que la désertification médicale s'accroît un peu partout sur notre territoire.

De ce fait les salariés de notre entreprise nous font remonter ces problèmes et les difficultés auquel ils sont confrontés lorsqu'un de leurs enfants est souffrant.

Dans un souci d'équité entre les personnels de la même entreprise, chose auquel l'UNSA est très attaché. Nous vous demandons que vous octroyiez la possibilité aux personnels sols l'utilisation d'un deuxième jour (joker) de JEM.

Je reste à votre disposition afin d'échanger sur ce sujet et nous permettre ensemble de corriger cette mesure qui est injuste pour beaucoup de salariés.

Je vous remercie pour la prise en compte de ma demande et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sincères salutations.

Yves JOULIN
Secrétaire Général
UNSA-Aérien Air France